



Urbanisme

<http://preprod.creonnais.alienor.com/y-vivre/urbanisme/>

Réunions Publiques PLUI

La Communauté de Communes informe régulièrement la population de l'état d'avancement de l'élaboration du PLU intercommunal. Vous pouvez consulter ci-dessous les présentations respectives :

- [Les 17 et 23 juin 2016](#)
- [Le 11 mai 2017](#)
- [Le 9 novembre 2017](#)

PLU de Créon

Modification n°1

La modification n°1 du PLU de Créon a été approuvée par délibération du Conseil communautaire en date du 22 novembre 2016. Vous pouvez télécharger ci-dessous les différentes pièces du dossier :

- [Rapport de Présentation](#)
- [Règlement](#)
- [Plan de zonage](#)
- [Orientations d'aménagement et de programmation](#)
- [Délibération d'approbation](#)

Modification n°2

Afin de traduire l'évolution constante du Créonnais et de préserver la qualité urbaine de la bastide, une nouvelle procédure de modification du PLU de Créon a été prescrite.

Les objectifs de la modification n°2 ont été actualisés par délibération du conseil communautaire en date du 10 janvier 2017.

Afin de recueillir l'avis du public, cette modification a été soumise à enquête publique du lundi 4 septembre 2017 au vendredi 6 octobre 2017.

Vous trouverez ci-dessous en téléchargement les différentes pièces du dossier d'enquête publique :

- [Avis d'enquête publique](#)
- [Notice explicative](#)
- [Règlement](#)
- [Annexe du règlement](#)
- [Plan de zonage](#)
- [Liste des emplacements réservés](#)
- [Rapport du Commissaire enquêteur](#)
- [Conclusions et avis du commissaire enquêteur](#)

Pour plus de renseignements sur cette modification n°2 vous pouvez télécharger les actes correspondants ci-dessous.

- [Délibération de prescription du Conseil municipal](#)

- [Délibération de prescription du Conseil communautaire](#)
- [Arrêté de prescription de la Présidente](#)
- [Délibération d'actualisation des objectifs](#)
- [Arrêté d'actualisation des objectifs](#)

PLU de Baron

Modification simplifiée n°1

En collaboration avec la municipalité de Baron, une **modification simplifiée** du PLU de la commune a été approuvée par délibération du 12 juillet 2016. A la suite d'observations formulées par Monsieur le Préfet de la Gironde, le retrait de cette délibération d'approbation a été votée par le Conseil Communautaire du 18 octobre 2016. Le PLU opposable sur la commune de Baron est donc à nouveau celui tel qu'il a été approuvé par délibération du Conseil Municipal du 6 mars 2014. Vous pouvez consulter de retrait ci -dessous.

- [Délibération de retrait](#)
- [Délibération d'actualisation des objectifs](#)
- [Arrêté d'actualisation des objectifs](#)

Modification n°2

En complémentarité avec la modification simplifiée n°1, une procédure de modification du PLU de la commune a été prescrite. Le 10 janvier 2017, le conseil communautaire a délibéré en faveur de l'actualisation des objectifs de la modification n°2, notamment en conséquence du retrait de la modification simplifiée n°1. Pour plus de renseignements vous pouvez télécharger ci-dessous les actes correspondants.

- [Délibération de prescription du Conseil Communautaire](#)
- [Arrêté de prescription de la Présidente](#)

Afin de recueillir l'avis du public, cette modification a été soumise à enquête publique du 25 septembre 2017 au 24 octobre 2017.

Vous trouverez ci-dessous en téléchargement les différentes pièces du dossier d'enquête publique :

- [Avis d'enquête publique](#)
- [Notice explicative](#)
- [Règlement](#)
- [Plan de zonage](#)
- [Orientations d'aménagement et de programmation](#)
- [Rapport, conclusions et avis du commissaire enquêteur](#)

PLU de Madirac

Élaboration

En collaboration avec la Municipalité de Madirac, la Communauté de Communes a achevé la procédure d'élaboration du PLU.

U de la commune initiée en 2013. Par délibération du 12 juillet 2016, le conseil communautaire a approuvé le document. Consultez ci-dessous les pièces du dossier :

- [Délibération d'approbation](#)
- [Rapport de présentation](#)
 - [Avis des personnes publiques associées](#)
 - [Enquête publique](#)
- [Projet d'aménagement et de développement durable \(PADD\)](#)
- [Orientations d'aménagement et de programmation \(OAP\)](#)
- [Plan de zonage](#)
- [Règlement](#)
- [Annexes](#)

Modification simplifiée n°1

La modification simplifiée n°1 du PLU a été approuvée par délibération du Conseil Communautaire en date du 13 juin 2017. Vous pouvez télécharger ci-dessous les différentes pièces du dossier :

- [Délibération d'approbation](#)
- [Notice explicative](#)
- [Plan de zonage](#)
- [Règlement](#)
- [Orientations d'aménagement et de programmation](#)

Contact

Charles CANY, Chargé de mission Urbanisme

Tél : 05 57 34 57 07 - @ : urbanisme@cc-creonnais.fr